



**DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE**

COMMISSION D'APPEL
(siégeant en configuration d'Appel réglementaire)

Réunion : du jeudi 9 janvier 2020 à 18H30 tenue au siège du District à Vesoul

Président de séance : M. BOUVIER

Présents : MM DROMARD – TAVERDET JP.

DOSSIER :

Appel formé par le club du Fc 2 Vels de la décision de la commission statut et Règlements du 25 Novembre 2019 relatif à la procédure administrative facture clubs.

La commission,

Considérant la réception de l'appel formé par le club du Fc 2 Vels par e-mail en date du 26 novembre 2019, pour le dire recevable en sa forme.

Après étude du dossier,

Après lecture des pièces figurant au dossier,

Après avoir entendu madame, monsieur

Claire DELPIERRE (Présidente de la commission Statuts et Règlements)
Thomas MANGE (Correspondant du club du Fc 2 Vels)

Tous régulièrement convoqués,

La commission jugeant en appel,

Après un rappel chronologique du dossier réalisé :

Assemblée Générale 15 décembre 2018 :

Evocation par les clubs lors des travaux en ateliers de mettre en place une PROCEDURE ADMINISTRATIVE FACTURES CLUBS afin de respecter l'équité entre les clubs qui règlent à la date demandée et ceux qui règlent en retard (voir qui ne régleraient pas).

Comité Directeur du 15 juin 2019 :

Validation de la circulaire/réglementation financière facture clubs par le Comité Directeur.
Procès-verbal publié sur internet le 21/06/2019.

Assemblée Générale du 29 juin 2019 :

Présentation à tous les clubs de la réglementation financière facture club, à noter que la présentation n'a pas l'objet de remarque ou d'intervention de la part des clubs.

Envoi à tous les clubs la réglementation financière facture club par courriel le 08/08/19 à 17H21.

Parution sur le site internet du District le 08/08/20.

Commission Statuts et Règlements du 25 novembre 2019 :

Procès-verbal de la CSR du 25/11/2019 : liste des équipes pénalisées à compter de la journée du 19 et 20 octobre 2019. Publication sur le site internet du District le 26/11/2019.

Envoi factures clubs :

13/09/2019 : envoi à tous les clubs par courriel la réglementation financière facture club + facture matches retour saison 18/19. Date limite demandée retour règlement : 15/10/19.

12/10/2019 : envoi aux clubs concernés par courriel un rappel/facture matches retour saison 18/19 avec la réglementation financière facture club suite à non réception à la date du 12/10/19.

Après avoir entente monsieur Thomas MANGE et attendu que lors de son audition, l'intéressé n'a pas été en état matériel présenté à la commission les documents voulus,

La commission accepte de reprendre le dossier après réception des éléments.

Suite à la réception des éléments, réceptionnés par courriel le 09/01/2020 à 20H21, la commission reprenant le dossier,

Constata que la copie écran adressée par courriel concerne le Groupement équipes de jeunes (Gr Espérance 2 Vels) et non le club du Fc 2 Vels,

Attendu que le courriel adressé par le secrétariat du District au club du Fc 2 Vels en date 13/09/2019 comporte bien la facture correspondante en pièce jointe,

Attendu que le courriel de rappel a bien été adressé par le secrétariat du District au club du Fc 2 Vels en date 12/10/2019,

Par ces motifs,

La Commission confirme la décision prise par la commission Statut et Règlements du 25 novembre 2019.

Par ailleurs, compte tenu du motif invoqué par le club du Fc 2 Vels (non présence d'une pièce jointe dans le courriel du 13/09/2019, la commission souhaite attirer l'attention au club que dans l'objet du message, la mention « facture District matches retour saison 2018/2019 » y était mentionnée, il était par conséquent loisible au club du Fc 2 Vels de prendre attache auprès du secrétariat du District pour demande d'informations, démarche non réalisée.

Droits d'Appel à la charge du club du Fc 2 Vels

Notification par voie électronique.

RAPPEL :

Les décisions de la commission d'Appel sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire de séance,
Christian DROMARD

Le Président de séance,
Alain BOUVIER


DISTRICT FOOTBALL HAUTE-SAÔNE
5 rue Louis Paquet - B.P. 50325
70006 VESOUL CEDEX
Tél. 03 84 76 30 18